



Parc national
des Cévennes



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 2 avril 2021

Plan de relance de l'État : 2,5 millions d'euros pour le territoire

Le Conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Cévennes s'est réuni en visioconférence le 11 mars dernier. Il a voté le budget rectificatif 2021 et par conséquent la mise en œuvre du plan de relance de l'État.

Les annonces de l'automne dernier concernant le plan de relance déployé par le gouvernement n'avaient pas été intégrés dans le budget initial 2021, faute de notification officielle des montants annoncés. C'est désormais chose faite. L'établissement public a bénéficié de deux enveloppes financières pour un total de 2,5 M € : 788 000 € dans le cadre de l'appel à projets immobiliers de l'Etat portés par les préfetures et 1,7 M au titre du volet biodiversité du plan de relance.

Ces crédits sont principalement destinés à des opérations qui bénéficieront directement au territoire :

- **rénovation exemplaire de logements** destinés à pallier l'insuffisance d'offres sur le territoire (Ségalière à Ste Croix vallée française ou ferme du Bramadou à Barre des Cévennes) ou de sites d'accueil touristiques (Gîte Aire de Côte à Bassurels) ;
- poursuite de la campagne de **rénovation de l'éclairage public** dans le cadre du projet réserve de ciel étoilé, en partenariat avec les syndicats d'électricité du Gard et de la Lozère et l'agglomération d'Alès. Comme précédemment grâce aux crédits Feder, les taux de subvention pour les communes iront de 50 à 80 % en fonction des économies d'énergie réalisées laissant espérer un retour sur investissement en trois à cinq ans ;
- renforcement du projet pollinisateurs et notamment de la **subvention à 100% des créations de haies mellifères par les agriculteurs.**

Ces crédits permettront par ailleurs de conforter les implantations de l'établissement : investissement de 130 000 € dans la maison de Fontvive à Génolhac, siège des bureaux mont



Contact presse : Natacha Maltaverne
Tél : 04 66 49 53 25 - GSM : 06 99 76 40 49
natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr

Parc national des Cévennes

6 bis place du Palais - 48400 Florac-Trois-Rivières



Lozère et Piémont cévenol ainsi que du centre de documentation et d'archives et création ou réhabilitation d'un lieu destiné à accueillir les réserves de la collection musée de France du Pont de Montvert dont le traitement récent effectué grâce au conseil départemental de la Lozère a été salué par la DRAC Occitanie.

Le budget a permis de prendre en compte les annonces de la secrétaire d'Etat à la biodiversité concernant l'affectation de moyens aux Parcs nationaux et éviter que la création du nouveau parc de forêts ne pèse sur les ressources humaines des autres parcs. Le budget intègre donc une stabilisation des effectifs (soit 84,3 ETPT - Équivalent Temps plein Travaillé) par rapport à 2020.

Ce conseil d'administration a aussi permis de revenir sur les réalisations de 2020 grâce à l'approbation du rapport d'activités. Année particulière à de nombreux points de vue pour le Parc puisque le déploiement des activités et le 50^è anniversaire se sont déroulés dans un contexte très contraint mais avec un succès reconnu par tous.

Enfin la direction du Parc a informé le conseil :

- de la mise en place des sous-commissions agricoles par massif pour améliorer le dialogue suite aux tensions apparues avec les syndicats agricoles majoritaires fin 2019. Elles se sont tenues dans un climat serein et un programme de travail a été défini pour les prochaines rencontres. ;
- de la volonté de travailler sur la thématique des paysages afin de mieux partager ce qui fait le « caractère » du Parc et les évolutions en cours. Première étape : les administrateurs volontaires vont se transformer en « reporter » du paysage sur quelques circuits identifiés afin de faire part de leurs regards et analyses à leurs collègues.